



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois

Le vingt octobre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 17/10/2023

Date d'affichage : 17/10/2023

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte, et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusés : Mrs BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr DUGRAND Patrick)

Secrétaire de séance : M. PIMBERT Éric

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Absent : 00

Excusé : 01

N° 25-2023

OBJET : VALIDATION DU DEVIS TMH POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE TRAITEMENT DES MURS ET VOUTE DU SANCTUAIRE ET REDRESSEMENT DU MENEAU DE LA BAIE CENTRALE DE L'ÉGLISE

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise TMH pour des travaux supplémentaires sur l'église. Il s'agit de travaux de traitement des murs et voute du sanctuaire et redressement du meneau de la baie centrale de l'église.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 12 671,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Valide le devis de l'entreprise TMH d'un montant de 12 671,40 € HT pour les travaux de traitement des murs et voute du sanctuaire et redressement du meneau de la baie centrale de l'église.
- Mandate M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pascal AMOREAU

